



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi

Question écrite n° 8778

Texte de la question

M. Andre Thien Ah Koon demande a M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de bien vouloir lui dresser le bilan comparatif des politiques publiques de l'emploi menees par les differents pays de la Communauté europeenne depuis la signature de l'Acte unique.

Texte de la réponse

Les dépenses publiques totales consacrées a des programmes pour l'emploi varient fortement en 1990, dans une fourchette allant de pres de 0,5 p. 100 du PIB au Luxembourg a plus de 4 p. 100 en Irlande. La part des mesures « actives », c'est-a-dire celles qui, par opposition aux mesures « passives », visent a faciliter l'accès au marché du travail et a l'emploi ainsi qu'a améliorer les qualifications professionnelles et le fonctionnement du marché du travail, varient considerablement en 1990, de 17 p. 100 du total des dépenses au titre de l'ensemble des mesures emploi aux Pays-Bas, a 68 p. 100 en Italie. La part des dépenses affectées au service public de l'emploi, en pourcentage du PIB, est assez stable d'un pays a l'autre et dans le temps, de 1985 a 1990. Elle est particulierement forte en Allemagne. La formation professionnelle est l'activite qui arrive generalement en tete, du point de vue des dépenses exprimees en pourcentage du PIB en 1990. Ce poste a augmente en regle generale de 1985 a 1990, en particulier en Italie et au Portugal. Les dépenses affectées a la creation directe d'emplois sont celles qui varient le plus selon les pays. De 1990 a 1992, les dépenses consacrées aux mesures actives aussi bien que passives ont augmente dans la majorite des Etats de l'Union europeenne, en reaction a la poussee du chômage. L'augmentation a ete particulierement forte en Allemagne - au profit des nouveaux Lander - et au Portugal. Dans certains pays toutefois, la reponse budgetaire a la hausse du chômage s'est traduite par un accroissement des dépenses consacrées aux mesures passives, avec une stabilisation, voire un tassement des dépenses afferentes aux programmes actifs en Belgique, en Grece, en Espagne et au Royaume-Uni

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon André](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8778

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4343

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1180